

Formation des représentants du personnel

Attribution et fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE) pour les entreprises de 50 à 299 salariés - Formation réglementaire

2 jours (14h00) | ★★★★★ 5/5 | DT-CSE | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel ⁽¹⁾

Formations Management > Droit du travail et relations sociales > Formation des représentants du personnel



À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Situer le CSE dans le dialogue social
- Comprendre les attributions économiques et professionnelles du CSE
- Gérer et optimiser les activités sociales et culturelles
- Appréhender le rôle du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Tenir votre rôle au sein des différentes commissions
- Développer une démarche de construction collective en respect de la réglementation
- Identifier et vous approprier les outils et les moyens nécessaires au plein exercice du mandat d'élu du CSE.

Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Membres ou futurs membres du CSE des entreprises de 50 à 299 salariés.

(1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel * (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes ** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. ** Ratio variable selon le cours suivi.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Introduction

- Tour de table : présentation de chacun, objectifs et attentes de chaque participant
- Présentation de la formation

Mise en place du CSE (Comité Social et Economique)

- Le contexte législatif des ordonnances du 22 septembre 2017
- Les conditions de mise en place et transition avec les anciennes instances (DP, CE, CHSCT)
- La composition du CSE
- Le processus électoral

Fonctionnement du CSE

- Le CSE, instance du dialogue social
- Le CSE transformé en Conseil d'Entreprise
- Les moyens
- Le bureau et les réunions
- Les deux budgets du CSE
- Le règlement intérieur
- La BDES (Base de Données Economiques et Sociales)
- Evolution et suppression du CSE

Statut des membres

- Durée du mandat
- Rupture du mandat
- Protection spéciale
- Les heures de délégation
- Crédit d'heures
- Utilisation des heures
- Mutualisation et annualisation
- Rémunérer les heures de délégation
- Etablir le bulletin de salaire et la fiche annexe

Attribution du CSE

- Les domaines de compétences
- La présentation des réclamations des salariés
- La saisine de l'inspecteur du travail
- Santé, sécurité et conditions de travail
- Exercice du droit d'alerte
- Consultation préalable au licenciement économique collectif
- Assistance du salarié, congés payés, reclassement pour inaptitude
- Rôle en matière de gestion, organisation et marche générale de l'entreprise
- Les ASC (Activités Sociales et Culturelles)

Budgets et tenue des comptes

- Subvention de fonctionnement
- Utilisation de la subvention
- Contribution aux activités sociales et culturelles
- L'utilisation légale d'un budget
- Modalités de transfert de l'excédent du budget
- Seuils et obligations
- La comptabilisation des budgets

- La restitution des comptes

Consultations et informations ponctuelles des élus

- Information des nouveaux élus
- Conditions de travail et introduction de nouvelles technologies
- Modification dans l'organisation économique ou juridique
- Restructuration, compression des effectifs, procédures de sauvegarde et judiciaires
- Le droit d'alerte économique

Rôle du CSE dans les Assemblées Générales (AG)

- Rôle du CSE dans les AG et les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés
- Recours à des experts

Cas de recours à l'expertise

- Financement de l'expertise
- Contestation de l'expertise par l'employeur

Les réunions

- Convocation, ordre du jour : délais
- Déroulement des réunions
- Délibération et votes pour avis
- Procès-verbal et suites des réunions
- Mise en situation : simuler une réunion à partir d'un cas concret d'une entreprise

Obligations et protection des données

- Obligations légales au cours de l'exercice des mandats
- Protection des membres élus

Journées 3 et 4 optionnelles en intra : les comptes, stratégies et vie de l'entreprise

La comptabilité de l'entreprise

- La logique du compte de résultat
- La relation entre le compte de résultat et le bilan
- Les comptes consolidés
- Chiffre d'affaires, marges...

Stratégie financière

- Capacité d'autofinancement, endettement, augmentation de capital
- Analyser un tableau de financement
- Les restructurations
- Fusions, scission, prise de participation
- Plan de sauvegarde de l'emploi
- Rupture conventionnelle collective

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- Quiz interactif sur les consultations obligatoires
- Cas pratique : évolution d'un CSE selon les seuils (différences d'attributions)
- Etude de cas : identifier le rôle du CSE face à un projet collectif de l'entreprise
- Mise en situation : lire un bilan et un compte de résultat

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement

- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation des acquis se fait :

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)

Les + de la formation

M2i Formation est agréée par la DIRECCTE pour dispenser les formations du Comité Social et Economique (CSE) sur l'ensemble du territoire français.